

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

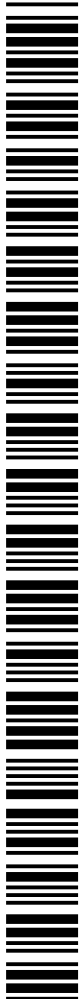
Numéro de gestion : 2016 B 01335
Numéro SIREN : 822 736 211
Nom ou dénomination : 2KSL

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2019 sous le numéro de dépôt A2019/006566

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **D'ANNECY**

A2019/006566

Dénomination : 2KSL
Adresse : 389 Rue Ingénieur Sansoube 74800 LA ROCHE-SUR-FORON
N° de gestion : 2016B01335
N° d'identification : 822736211
N° de dépôt : A2019/006566
Date du dépôt : 25/07/2019
Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale mixte du 20/05/2019 AGM3

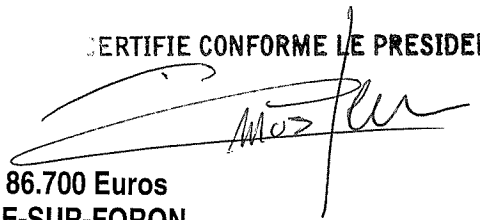


803680



803680

2KSL
Société par Actions Simplifiée au capital de 86.700 Euros
389, rue Ingénieur Sansoube 74800 LA ROCHE-SUR-FORON



822 736 211 RCS ANNECY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE
DU 20 MAI 2019

EXTRAIT

Les associés de la société **2KSL**, Société par Actions Simplifiée au capital de 86.700 Euros, divisé en 867 actions de 100 Euros chacune (ou la « Société »), se sont réunis en Assemblée Générale Mixte Annuelle, au cabinet IXA sis Parc Altaïs – 37, rue Cassiopée 74650 CHAVANOD, sur convocation du Président.

[...]

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire

- [...]

A titre extraordinaire

- *Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce ;*

A titre ordinaire et extraordinaire

- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

[...]

A TITRE EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir examiné les comptes approuvés ci-dessus, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A TITRE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.